

Conseil Académique de Vie Lycéenne - Désignation d'un représentant

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 9 octobre 2000, Mme le Recteur m'informe du renouvellement pour les 3 années à venir, des délégués au Conseil Académique de Vie Lycéenne et souhaite qu'un représentant de la Ville de Besançon impliqué dans le domaine de la Politique de la Ville siège à ce Conseil.

Je vous propose de désigner M. Emmanuel DUMONT.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 2000.